

Séance du 14 juin 2002

	<p>Présents : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, MAURETTE Jean-François, CHARRUE Gaëlle, AMIEL Florence.</p> <p>Absent excusé : SOUQUET Pierre Jean, PENATO Frédérique. Secrétaire de séance : CHARRUE Gaëlle</p>
1°) Guzet, informations	<p>Information est donnée par Mr le Maire sur la reprise en bonne voie des hôtels par un investisseur privé et sur l'UTN en bonne voie d'être acceptée en juin, ce qui induit un début de travaux (terrassment/génie civil) sur le Freychet en octobre 2002 (délais administratif pour marchés publics) et une mise en service pour l'hiver 2003. Lecture est faite d'un avis positif donné par la Trésorerie générale de la région Midi-Pyrénées sur le finacement du projet</p> <p>Une discussion s'engage sur le retard pris par les travaux, le choix du phasage des différentes opérations.</p>
2°) Délibération à prendre sur avance de Trésorerie	<p>Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de crédit de 46.000 euros (300.000 francs). En effet les factures du Moulin et autres investissements doivent être payées ce mois-ci mais les subventions afférentes et les transferts de recettes (dotation touristique..) de la communauté de commune ne rentreront qu'au quatrième trimestre.</p> <p>Seuls les intérêts apparaîtront au budget (remboursement de l'avance en fin d'année) au taux index-tibeur annuel + 0,30%.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix pour)</p>
3°) Délibération coupes affouagères	<p>Monsieur le Maire demande au conseil municipal en vertu de l'article L.145.1 du code forestier d'affecter une coupe en forêt communale sur la parcelle N°7.</p> <p>Il convient :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'effectuer le partage par feu• d'attribuer 340 stères au 34 affouagiste résidents principaux• 50 stères aux 10 affouagiste résidents secondaires. <p>Trois garants devront être nommés.</p> <p>Le Conseil adopte la procédure à l'unanimité.</p>
4°) Nouvelle convention Hydroélectricité avec la société IGIC	<p>Monsieur le Maire présente le résultat des dernières négociations avec l'IGIC : Comme demandé par Monsieur le Sous-Préfet une mise en conformité s'impose vis à vis de la loi Montagne de 1996 induisant un changement de permissionnaire.</p> <p>La nouvelle convention s'appuiera sur la location des chemins communaux et parcelles supportant conduites et prises d'eau. Le montant de la redevance est réévalué à 45 735 euros (300 000 francs).</p> <p>Le conseil approuve le projet convention (8 voix pour et une non participation au vote). Des ajustements peuvent encore intervenir quant à la date d'application de cette convention. Dans ce cas, le conseil sera à nouveau saisi</p>
6°) Projet centrale Fouillet	<p>Après rappel des grandes lignes du projet technique (puissance, hauteur de chute), du niveau de la prise d'eau un débat s'engage.</p> <p>Le conseil décide de lancer l'étude technique sur le Fouillet sur les mêmes bases juridiques et administratives que l'exploitation de l'Ars et du Garbet.</p> <p>En fonction des résultats des études techniques (à quel point du réseau EDF le raccordement sera-t-il autorisé ? etc..) et financières un choix ultérieur sera fait.</p> <p>8 présents (Monsieur Maurette, excusé, a dû prendre congé) Vote 7 pour, une non participation au vote.</p>

<p>7°) Délibération à prendre pour le renforcement du réseau électrique basse tension</p>	<p>A la demande de la Commune le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège étudie le renforcement du réseau électrique basse tension. La politique du Syndicat en matière de renforcement induit le réaménagement esthétique par passage en façade avec câble torsadé isolé en cas de continuité de bâtiments et en sous-terrain en cas de discontinuité.</p> <p>Le maître d'œuvre rencontrant quelques problèmes pour l'obtention des autorisations de passage Monsieur le Maire propose au Conseil de demander au Syndicat de réaliser un dossier d'enquête pour établissement de servitude au titre de l'utilité publique du projet. Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents (7 pour/7)</p>
<p>8°) Projet place de la Mairie</p>	<p>Après présentation du projet de l'architecte le Conseil préconise de ne pas faire de stationnement dans la cour de l'école, demande au responsable des travaux d'interroger l'architecte sur le traitement du pluvial et l'écoulement des eaux de ruissellement (traitement des pentes). Trois entreprises de BTP seront consultées.</p>
<p>9°) Information subventions DGE</p>	<p>Nos demandes de subvention DGE pour l'achat du tracteur (25 % du montant HT soit 10 683 €) et pour la sécurisation du camping (25% du montant HT soit 1 365) sont acceptées .La mairie de Toulouse vient de nous donner son accord pour le passage de la ligne de transmission d'alerte de crue sur une parcelle lui appartenant.</p>
<p>10°) Point sur les travaux</p>	<p>V. Souquet distribue le planning des employés municipaux</p>
<p>11°) Redevance EDF</p>	<p>Le Conseil adopte à l'unanimité le modèle type de délibération concernant la nouvelle redevance payée par EDF pour l'occupation du domaine public pour ses équipements et réseaux. Pour 2002 il s'agira d'appeler les 9/12 èmes de la redevance annuelle (à partir de la date de parution du décret.</p>
<p>12°) Extension assainissement</p>	<p>Accord du Conseil pour le lancement de l'extension du réseau public d'assainissement concomitante avec les travaux de la place de la Mairie. La DDAF sera relancée pour la maîtrise d'œuvre.</p>
<p>13°) Etude pour AFP</p>	<p>Le principe du lancement d'une étude pour une AFP est entériné par le Conseil. Un groupe de pilotage sera formé sous la responsabilité des Messieurs GALIN et SOUQUET Pierre-Jean avec la participation de J.M ROSSELL et P RIEU.</p>
<p>14°) Proposition de demande de subvention pour étude sur le Village de Vacances</p>	<p>L'association MATT nous propose d'être maître d'ouvrage pour candidater au financement d'une étude de diagnostic et d'élaboration d'un cahier des charges pour un programme d'aménagement et de modernisation du « Coulédous »</p> <p>La subvention serait de 80% sur un montant de 21 500 euros, les 20% restant étant pris en charge par l'association MATT. Le dossier doit être porté par une collectivité locale pour être éligible. Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité des présents. Une convention spécifique devra être signée avec la MATT.</p>
<p>15°) Demande d'arrêté pour interdire les travaux pendant l'été</p>	<p>Un administré demande l'interdiction des travaux pendant la saison touristique.</p> <p>Le Conseil après examen de la proposition ne souhaite pas prendre une décision de circonstance et souhaite appréhender toutes les conséquences d'une telle mesure, en particulier les contraintes pour les investisseurs privés ou publics et les entrepreneurs.</p> <p>Cette proposition sera réexaminée ultérieurement plus précisément sur la période du 15 juillet au 15 août.</p>
<p>16°) Sécurité et personnel</p>	<p>La réclamation concernant un accident pour un chien en montagne dans le secteur de Saleix appelle du Conseil les remarques suivantes : La divagation des chiens en montagne est interdite, ils doivent être tenus en laisse. Les sentiers sont balisés, et la Commune ne peut sécuriser les 5.000 hectares de zone montagneuse.</p> <p>Accord du Conseil sur le recrutement d'une remplaçante pour le secrétariat pendant les congés du personnel titulaire.</p> <p>Accord pour le recrutement à temps partiel (20 heures/mois) d'un agent d'entretien, le poste étant devenu vacant</p>

17°) Conversion en euro des tarifs eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2001 le prix de l'eau a été fixé en francs pour l'année 2002. Il propose de fixer la conversion suivante au centime près, en **euro** :

1°) Prix du **m3** consommé :

Intitulé prestation	Tarif en Francs	Tarif en euro
Prix du m3	2,48	0,38

2°) Montant du **forfait annuel** pour maintenance et entretien du réseau :

Intitulé de la prestation	Tarifs en francs	Tarifs en euro
Forfait pour appartements et maisons familiales	50,00	7,62
Forfait pour collectif	50,00 x nombre apt	7,62 x nombre apt
Forfait pour commerce	100,00	15,24
Forfait Professionnels hôtel et restauration	200,00	30,49
Forfait Colonies-Village de Vacances	450,00	68,60

3°) Tarif **assainissement** :

Intitulé de la prestation	Tarifs en francs	Tarifs en euros
Partie fixe	325,00	49,55
Partie variable	1,36 le m3 d'eau	0,21 le m3
Taxe de raccordement	3 500,00	533,57

18°) Divers

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces tarifs en euros

La proposition de tarifs en euros pour le droit de place lors du marché hebdomadaire est fixée à 2 € pour les petits emplacements et 5 € pour les grands.

Accord pour le paiement en investissement de la facture APSI (Extincteurs)